C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse tenue le 17 octobre 2026, à 12 h 05 en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Mairesse : Madame Kimberly Meyer

Conseiller.es : Madame Barbara McDonald
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Christian de Varennes
Monsieur Peter Richardson

Messieurs Eric Lessard et Jean Cloutier sont absents.

Mme Stephanie Carriere, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 12 h 05.

1. Résolution 2026-10-124- Adoption de l'ordre du jour

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
    - *Lac-Tremblant-Nord;*
    - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
    - *Mont-Tremblant;*
    - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements : S-O*
8. *Résolutions :*

8.1 Nomination des vérificateurs de la municipalité

8.2 Bell Canada - demande d'explorer les possibilités d'implantation d'une structure de télécommunication

8.3 Correction des déboursés mois d'août 2026

8.4 Fonds vert — augmentation de contribution à PLTN pour des projets environnementaux à la marina du lac Tremblant.

9. Rapport des comités :

9.1 *Comité des finances et administration :*

9.1.1 *États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2026;*

9.2 Comité consultatif en urbanisme : S-O

9.2.1 Adoption du procès-verbal : S-O

10. Acceptation de correspondance;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance

3. Résolution 2026-10-125– Dépôt et adoption de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2026

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2026-10-126 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richarson

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er septembre au 30 septembre, 2026 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 217 998.72 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

a. Lac-Tremblant-Nord;
b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
c. Ville de Mont-Tremblant; et
d. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2026-10-127 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 19 octobre 2026 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements : S-O

8. Administration

8.1 Résolution 2026-10-128 - Nomination des vérificateurs indépendants de la municipalité

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un vérificateur indépendant pour les différents audits de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés, soit désigné comme vérificateur indépendant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE

8.2 Résolution 2026-10-129 - Demande à Bell Canada d'explorer des options d'implantation d'une structure de télécommunication

CONSIDÉRANT que la couverture et la qualité du service cellulaire sur le territoire de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord sont limitées ou inexistant à certains endroits;

CONSIDÉRANT que l'amélioration du service cellulaire est importante pour assurer la sécurité des résidents, des villégiateurs, des travailleurs et des visiteurs, notamment pour l'accès aux services d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de la couverture cellulaire bénéficierait également aux municipalités avoisinantes et aux personnes qui circulent dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite favoriser une meilleure desserte en télécommunications, tout en tenant compte des caractéristiques environnementales, paysagères et territoriales de son milieu;

CONSIDÉRANT que Bell Canada, Bell Mobilité ou une entreprise mandatée par Bell pourrait être en mesure d'évaluer différentes solutions techniques et différents emplacements potentiels pour l'implantation d'une structure de télécommunication;

CONSIDÉRANT que toute éventuelle implantation devra respecter les lois, règlements, normes et processus d'autorisation applicables, notamment les exigences municipales et fédérales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite établir un dialogue avec Bell afin de mieux comprendre les besoins, les options techniques, les emplacements potentiels ainsi que les enjeux liés à un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER à Bell Canada et à Bell Mobilité d'explorer les options d'implantation ou d'amélioration d'une structure de télécommunication pour le territoire de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, afin d'améliorer la couverture et la qualité du service cellulaire dans la municipalité et dans les municipalités avoisinantes;

D'INVITER Bell Canada et Bell Mobilité à rencontrer les représentants de la Municipalité afin de discuter notamment :

- des besoins actuels et futurs en matière de couverture cellulaire;
- des solutions techniques envisageables;

· des secteurs susceptibles d'être étudiés;
· des critères de localisation et d'intégration au territoire;
· des enjeux environnementaux, paysagers et de voisinage;
· des démarches, études et autorisations qui seraient requises.

DE MANDATER Madame Kim Meyer, mairesse, et Stephanie Carriere, directrice générale, pour communiquer avec Bell Canada ou Bell Mobilité, organiser une rencontre exploratoire et transmettre les préoccupations et attentes de la Municipalité;

DE PRÉCISER que la présente résolution constitue une demande d'exploration et une invitation à amorcer des échanges, et qu'elle ne constitue pas une autorisation d'implanter une structure de télécommunication, une approbation d'un emplacement déterminé ni un engagement de la Municipalité à l'égard d'un projet particulier;

DE PRÉCISER que tout éventuelle proposition d'implantation devra faire l'objet d'une analyse distincte et être soumise au respect de la réglementation municipale applicable ainsi qu'à l'obtention de toutes les autorisations requises auprès des autorités compétentes;

D'AUTORISER la transmission de la présente résolution à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada ainsi qu'aux municipalités avoisinantes concernées, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.3 Résolution 2026-10-130 - Correction des déboursés mois d'août 2026

CONSIDÉRANT qu'une liste des déboursés effectués au cours du mois d'août 2026 a été présentée au conseil municipal, et selon la résolution 2026-29-110 ;

CONSIDÉRANT qu'une correction doit être apportée à cette liste afin de rectifier le montant total des déboursés;

- **Montant inscrit initialement : 55 306,75$;**
- **Montant corrigé : 82 612,08 $;**

CONSIDÉRANT que la liste corrigée des déboursés du mois d'août 2026 est déposée au conseil municipal et fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

1. **D'APPROUVER** la correction apportée à la liste des déboursés du mois d'aout 2026, conformément aux renseignements indiqués ci-dessus et à la liste corrigée déposée au conseil municipal;

2. **DE REMPLACER,** le cas échéant, la mention ou le montant erroné apparaissant dans la liste initialement déposée par la mention ou le montant corrigé;
3. **D'AUTORISER** la direction générale et la trésorerie à effectuer toute écriture comptable nécessaire afin de refléter cette correction dans les livres de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.4 Résolution 2026-10-131 - Fonds vert — augmentation de contribution à PLTN pour des projets environnementaux à la marina du lac Tremblant

Barbara se retire de la discussion citant un potentiel conflit à cause de PLTN*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord a créé un Fonds vert destiné à soutenir des projets et initiatives bénéfiques pour la protection, la conservation, la restauration et l'amélioration de l'environnement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut affecter les sommes disponibles dans le Fonds Vert, à sa discrétion, à des projets environnementaux répondant aux objectifs de ce fonds;

CONSIDÉRANT que la modernisation de la marina du lac Tremblant comporte des volets environnementaux, notamment en matière de protection du plan d'eau, de gestion des eaux, de prévention de la pollution, de réduction des impacts sur les milieux naturels et d'amélioration des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la Municipalité va recevoir des fonds destinés à être affectée à des projets environnementaux liés à la marina du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que Préservation Lac-Tremblant Nord, ci-après désignée « PLTN », réalisera ou coordonnera certains projets environnementaux à la marina du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, en vertu de la Résolution 2026-09-120, à juger opportun de verser à PLTN des sommes, jusqu'à concurrence de 175 000 $ à même les sommes disponibles au Fonds Vert, sous réserve du respect des conditions prévues à la présente résolution dans une entente à intervenir;

CONSIDÉRANT que cette contribution doit être affectée exclusivement à des projets environnementaux approuvés par la Municipalité et réalisés à la marina du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de verser à PLTN des sommes additionnelles, jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 125 000$ à même les sommes disponibles au Fonds Vert, sous réserve du respect des conditions prévues à la Résolution 2026-09-120 concernant l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'AFFECTER au Fonds vert de la Municipalité, jusqu'à concurrence d'une somme additionnel de 125 000 $, reçue par la Municipalité pour soutenir des projets environnementaux liés à la marina du lac Tremblant.

D'AUTORISER le versement d'une contribution jusqu'à concurrence d'une somme additionnel 125 000 $ à PLTN, à même les sommes disponibles au Fonds Vert, afin de financer des projets environnementaux réalisés ou coordonnés par PLTN à la marina du lac Tremblant, et ce, en un seul paiement.

QUE la contribution doit être utilisée exclusivement pour des dépenses liées à des projets environnementaux à la marina du lac Tremblant.

D'AUTORISER la signature de l'entente entre la Municipalité et PLTN afin de préciser notamment les projets environnementaux admissibles, les travaux, biens, services ou activités pouvant être financés, les pièces justificatives exigées et la reddition de comptes, les modalités applicables en cas de non-réalisation ou de modification substantielle d'un projet;

QUE toute somme qui n'est pas utilisée conformément à la présente résolution ou à l'entente conclue avec PLTN doit être remboursée à la Municipalité ou réaffectée à un autre projet environnemental approuvé par le conseil, selon les modalités prévues à l'entente.

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le paiement à PLTN conformément à la présente résolution, à l'entente à intervenir et aux règles municipales de contrôle et de paiement des dépenses.

D'AUTORISER la directrice générale, ou les personnes qui les remplacent légalement, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec PLTN ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration.

9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2026.

9.2 Comité consultatif en urbanisme : S-O

9.2.1 Dépôt du procès-verbal : S-O

10. Acceptation de correspondance : S-O

11. Affaires nouvelles : S-O

12. Période d'intervention des membres du conseil : S-O

13. Période de questions : S-O

14. Résolution 2026-10-132 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 12 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(S) Kimberly Meyer	(S) Stephanie Carriere
Kimberly Meyer	Stephanie Carriere
Mairesse	*Directrice Générale et greffière-trésorière*